

Information inscriptions 2022

Centres de loisirs, Séjours & Mercredis Nature

Les inscriptions 2022 débutent le 6 décembre 2021 et pourront se faire tout au long de l'année selon les places disponibles.

NOUVELLE PROCEDURE

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers COMPLETS (bulletin d'inscription + pièces jointes + règlement *) et dans la limite des places disponibles.

Comment s'inscrire ?

1. Récupérez votre dossier d'inscription

- En téléchargeant directement le dossier sur notre site internet
- En demandant, à partir du 6 décembre 2021, un dossier à inscription@lemoulinnature.fr
- En venant retirer un dossier papier au Moulin Nature

2. Retournez votre dossier

- Soit par mail via inscription@lemoulinnature.fr (si vous réglez par virement)
- Par voie postale ! Le Moulin Nature - 7 rue de la savonnerie 68460 LUTTERBACH
- Soit en le déposant au Moulin Nature

ATTENTION ! IL N'Y A PLUS DE PRE-INSCRIPTIONS PAR TELEPHONE.

Les inscriptions sont prises en charge dans l'ordre d'arrivée du dossier COMPLET avec règlement

- Pour les familles réglant par chèque : possibilité de régler en plusieurs fois. Encaissement au démarrage de l'activité.
- Pour les familles payant par virement, votre inscription ne sera validée qu'à réception d'un acompte de 30%. Le solde devra être versé 30 jours avant le début de l'activité. Sans versement du solde, votre place sera réattribuée à une autre famille.
- Pour les familles payant en bons CAF 2022 ou chèques vacances, si vous n'avez pas encore les titres 2022, merci de nous faire parvenir un chèque de caution. Celui-ci vous sera rendu à réception de vos bons CAF ou chèques vacances.

Pièces à fournir pour 2022

- Le bulletin d'inscription (un par enfant)
- Le règlement (espèce, bons Caf, chèque(s) avec le nom de l'enfant au dos, confirmation du virement d'acompte)
- La fiche sanitaire de votre enfant
- La photocopie des vaccins obligatoires en fonction de la réglementation en vigueur
- Le formulaire d'adhésion à l'association 2022
- Une attestation d'assurance
- Le formulaire du droit à l'image
- une copie de votre dernier avis d'imposition recto /verso

3. Attendez la confirmation d'inscription – par mail.

4. Une facture vous sera envoyée par mail, à l'issue de l'activité sur simple demande.

POUR TOUTE INFORMATION,

Tél : 03.89.50.69.50 - Mail : inscription@lemoulinnature.fr

Bulletin d'inscription Mercredis Nature 2022



Nouveauté : les inscriptions se font par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Seuls les dossiers COMPLETS seront validés (bulletin d'inscription + pièces jointes + règlement)



NOM de l'enfant :	Prénom :
Né(e) le / /	
☐ filles ☐ garçon	

Coordonnées du responsable légal :

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Tél dom : _____ Tél prof : _____ Tél port : _____
 Mail : _____

1- Je souhaite inscrire mon enfant aux Mercredis Nature selon la formule suivante :

Formule		Matin de 8h30 à 11h30	Après-midi de 14h à 17h
FORMULE 1 - 3 mois 1 trimestre 2022, de janvier 2022 au 06/04/2022	Soit 12 séances	☐ 3 – 5 ans	☐ 6 – 12 ans
FORMULE 2 - 6 mois 1 ^{er} semestre 2022, de janvier 2022 au 06/07/2022	Soit 23 séances	☐ 3 – 5 ans	☐ 6 – 12 ans

JE M'INSCRIS
SUR LISTE
D'ATTENTE

2- J'atteste que mon enfant bénéficie d'un contrat d'assurance responsabilité civile (photocopie de l'attestation à joindre) : Contrat n° _____ Organisme : _____

3- Personnes autorisées à chercher mon enfant :

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____
 Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____
 Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____

4- Règlement

Nouveauté : votre tarif varie en fonction de vos revenus & du nombre d'enfant(s) au sein de votre foyer !

Nombre d'enfants au sein du foyer :

Je règle la somme totale de : _____ € (activité + adhésion familiale annuelle 20€)

☐ Chèque € - Règlement en une ou plusieurs fois possible / encaissement le premier jour de l'activité / à l'ordre de CINE LE MOULIN

☐ Prise en charge C.E. : € Nom du C.E. :

☐ Chèques vacances : €

☐ Bons CAF : € ☐ Espèces : €

☐ Virement : : € **Afin de valider mon inscription lors d'un règlement par virement, je verse la totalité à l'inscription pour une inscription « Formule 1 » ou 50% en décembre/janvier puis 50% en avril pour une inscription « Formule 2 ».**

5- Tarifs et conditions d'annulation

Tarifs 2022	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
Famille 1 enfant	RFR ≤ 14 000€	14 000€ ≤ RFR ≤ 26 000€	26 000€ ≤ RFR ≤ 33 000€	33 000€ ≤ RFR ≤ 52 000€	RFR ≥ 52 000€
Famille 2 enfants	RFR ≤ 20 000€	20 000€ ≤ RFR ≤ 32 000€	32 000€ ≤ RFR ≤ 39 000€	39 000€ ≤ RFR ≤ 58 000€	RFR ≥ 58 000€
Famille 3 enfants et plus	RFR ≤ 26 000€	26 000€ ≤ RFR ≤ 38 000€	38 000€ ≤ RFR ≤ 45 000€	45 000€ ≤ RFR ≤ 64 000€	RFR ≥ 64 000€
Tarif 3 mois De janvier à mars 2022	72 €	74 €	77 €	80 €	85 €
Tarif 6 mois De janvier à juin 2022	138 €	143 €	147 €	154 €	161 €

A noter les places restantes pour la période d'Avril à Juin 2022 seront disponibles aux inscriptions mi-mars 2022. Merci de joindre les 2 premières pages de votre dernier avis d'imposition. A défaut, le tarif 5 sera appliqué.

Conditions d'annulation :

- Dans le cas où la place libérée a été reprise par un autre enfant, un forfait pour les frais de traitement du dossier est appliqué : 15€.
- Dans le cas où la place libérée, ne serait pas reprise par un autre enfant, un pourcentage du coût du séjour restera à la charge de la famille, sauf pour raison médicale ou événement familial (justificatif demandé) :
 - Annulation 4 semaines avant le séjour : 30% du montant
 - Annulation 2 semaines avant le séjour : 50% du montant
 - Annulation 7 jours avant le départ en séjour : 75% du montant
 - Annulation 2 jours avant le départ en séjour : 100% du montant
- Aucun remboursement ne sera effectué en cours de trimestre.

Je souhaite une facture : ☐ Oui ☐ Non

En signant ce formulaire, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'annulation 2022

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal



participatives et écocitoyennes

BULLETIN D'ADHESION 2022

Le Moulin Nature est un lieu d'animations, d'échanges et d'apprentissages qui sensibilisent à la nature par des démarches

Adhérer à l'association vous permet de :

- soutenir notre action éducative envers les jeunes et le grand public,
- bénéficier de tarifs préférentiels sur les animations proposées
- participer à tous les moments de la vie associative.

Je souhaite adhérer à l'association pour l'année 2022

Nom

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél port :

Mail :

En tant que :

☐ Membre individuel -15 €

☐ Famille - 20 €

Cette adhésion prend en compte mon conjoint :

Mes enfants :

☐ Membre associatif (personnes morales : association, sociétés ...) -30 €

Nom et Adresse de l'organisme

Je souhaite recevoir la newsletter : ☐ Oui ☐ Non

Fait à

le

Signature de l'intéressé(e) :

Et si vous faisiez un don ? Votre don servira à soutenir nos actions éducatives et vous bénéficierez d'une réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer.

Je souhaite soutenir les actions du Moulin Nature et fais un don de :

Règlement : ☐ Espèces ☐ Chèque (à l'ordre du MOULIN NATURE) ☐ Virement

IBAN : FR76 1027 8030 1200 0272 2034 554 - BIC : CMCIFR2A

Un reçu fiscal vous sera adressé PAR MAIL OU COURRIER sous 15 jours

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT. ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE ET VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

L'ENFANT :

NOM :

PRENOM :

GARCON

FILLE

DATE DE NAISSANCE :

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS (Obligatoires pour les naissances à partir de 2018)	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Taille : Poids (Informations importantes en cas d'urgence)

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ou le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI NON	VARICELLE OUI NON	ANGINE OUI NON	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ OUI NON	SCARLATINE OUI NON
COQUELUCHE OUI NON	OTITE OUI NON	ROUGEOLE OUI NON	OREILLONS OUI NON	

ALLERGIES : ASTHME

oui non

MEDICAMENTEUSES oui non

ALIMENTAIRES

oui non

AUTRES

VOTRE ENFANT EST-IL PORTEUR D'UN HANDICAP ? Oui Non

DES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**

DES DIFFICULTES DE COMPORTEMENT (timidité, angoisses, relation avec les autres enfants, avec les adultes...) EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

MERCI DE PRECISER SI VOTRE ENFANT PORTE DES LUNETTES, DES LENTILLES, DES PROTHESES AUDITIVES, DES PROTHESES DENTAIRES (Prévoir les étuis ad hoc au nom de l'enfant)

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (régime alimentaire particulier...)

TÉLÉPHONE(S) où vous joindre pendant la journée :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)

Date : Signature :

FORMULAIRE DE DROIT A L'IMAGE 2022

Je, sous-signé(e)

autorise mon enfant

né(e) le

à être photographié ou filmé :

- par les animateurs du Moulin Oui Non
- par la presse écrite ou télévisuelle Oui Non

J'autorise le Moulin à :

- diffuser les photos ou vidéos de mon enfant sur internet : Oui Non
- diffuser les photos ou vidéos de mon enfant sur Facebook : Oui Non
- utiliser les photos dans les outils de communications du Moulin : Oui Non
- à conserver ces photos ou vidéos définitivement et sans aucune rémunération, pour toute utilisation ultérieure par lui-même. Oui Non

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Liberté, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui me concernent.

Fait à

le

Signature de l'intéressé(e) :

Règlement des Centres de Loisirs & Séjours

Le Moulin propose des Centres de Loisirs et des séjours durant les vacances scolaires et des activités extra-scolaires tout au long de l'année. Les activités sont ouvertes à tous les enfants de 3 à 18 ans et adolescents, quelle que soit leur commune d'origine.

1. Inscriptions

Les inscriptions sont validées, par ordre d'arrivée, à réception d'un dossier complet accompagné du règlement, et dans la limite des places disponibles.

Seule une confirmation par mail fera office de justificatif de confirmation.

Pièces à fournir obligatoirement avec le bulletin d'inscription :

- Le bulletin d'inscription (un par enfant)
- Le règlement (espèces, Bons Caf, chèque(s), confirmation du virement d'acompte)
- La fiche sanitaire de votre enfant
- La photocopie des vaccins obligatoires en fonction de la réglementation en vigueur
- Le formulaire d'adhésion à l'association 2022
- Une attestation d'assurance
- Le formulaire du droit à l'image
- Votre dernier avis d'imposition recto /verso

L'adhésion à l'Association est obligatoire : 20€ pour l'année et pour toute la famille

Sans l'ensemble de ces éléments, nous ne pourrions accepter votre enfant.

Les fiches de renseignements doivent être remplies avec soin, merci de signaler par la suite tout changement éventuel (n° de téléphone ou adresse mail par exemple).

L'enfant doit être assuré : responsabilité civile pour les dommages qu'il peut causer, et individuelle accident pour les dommages qu'il peut subir s'il n'y a pas de tiers responsable.

2. Absences

Dans tous les cas, il est indispensable de prévenir de l'absence de l'enfant.

Lors de l'inscription, le parent signataire s'engage à signaler en toute bonne foi tout problème de santé ou comportemental qui pourrait se déclarer pendant le séjour. Dans ce cas, les conditions d'accueil seront discutées entre le parent et le directeur dans l'intérêt de l'enfant et du groupe pour un déroulement harmonieux de la session.

Le directeur se réserve cependant le droit de refuser toute inscription qui pourrait porter préjudice à l'enfant lui-même ou au groupe. Tout problème connu et potentiel non déclaré à l'inscription qui deviendrait effectif durant le séjour, perturbant de manière durable ou mettant en danger l'enfant ou le groupe, peut amener le directeur à demander le retrait immédiat de l'enfant par ses parents, sans prétendre à aucun remboursement. Les frais occasionnés par le renvoi seront intégralement à la charge de la famille.

3. Les tarifs

Les tarifs sont calculés sur la base des ressources annuelles du ménage et du nombre d'enfant(s) figurant sur le dernier avis d'imposition disponible. Une copie de ce dernier doit être jointe au dossier d'inscription. Réduction de 10 € à partir du 2^{ème} enfant.

4. Les conditions d'annulation

*** de votre part :**

Dans le cas où la place libérée a été reprise par un autre enfant, un forfait de 15 €, par activité annulée, sera appliqué pour frais de traitement de dossier.

Dans le cas où la place libérée ne serait pas reprise par un autre enfant, un pourcentage du coût de l'activité restera à la charge de la famille, sauf pour raison médicale ou événement familial (justificatif demandé) :

- Annulation 4 semaines avant le séjour : 30% du montant
- Annulation 2 semaines avant le séjour : 50% du montant
- Annulation 7 jours avant le départ en séjour : 75% du montant
- Annulation 2 jours avant le départ en séjour : 100% du montant

Après le démarrage de la semaine d'accueil de loisirs ou camp : aucun remboursement ne sera effectué. Seules les absences pour raison médicale font l'objet d'un remboursement* (*remboursement partiel hors coût repas et goûter) sur présentation d'un certificat médical.

*** de notre part** : quelle qu'en soit la raison, l'organisateur se réserve le droit d'annuler un séjour. Dans ce cas, les participants seront intégralement remboursés à l'exclusion de toute autre indemnité.

5. Les horaires

Il est demandé aux parents de respecter les horaires suivants :

- Pour les accueils de loisirs : les activités fonctionnent de 9h à 17h, arrivée des enfants entre 8h et 9h - départ des enfants entre 17h et 18h – Aucune arrivée avant 8h00.
- Pour les séjours : les horaires seront convenus lors de la réunion de préparation
- Pour les autres activités (dont Mercredis nature) : voir fiche d'inscription

Pour des raisons de responsabilité, le Moulin **ne peut pas accueillir les enfants dans ses locaux en dehors des horaires annoncés le matin**. L'accueil et le départ se déroulent au Moulin, sous la responsabilité d'un animateur. Toute personne, chargée de venir prendre l'enfant, doit être inscrite sur la fiche d'inscription remplie et signée par le parent responsable, ou munie d'une autorisation écrite et signée par ce même parent.

6. Aspects pédagogiques

Les activités proposées sont à caractère environnemental, éducatif, culturel ou artistique. Elles doivent permettre à l'enfant non seulement de passer un temps agréable durant lequel il éprouve du plaisir à être avec les autres, mais aussi de favoriser l'éducation, la socialisation, la responsabilité, la découverte et la sensibilisation à l'environnement. Les rythmes des accueils sont adaptés aux tranches d'âges concernées. L'équipe pédagogique s'assure que la pause déjeuner soit un moment de détente dans un esprit de convivialité.

L'équipe d'animation veille à la bonne intégration de l'enfant dans les activités proposées et veille à garantir la sécurité physique et morale des enfants. Elle se tient à la disposition des parents.

7. Santé

Un enfant malade ne pourra pas être accueilli. La durée d'éviction prescrite par le médecin devra être respectée. Pour les enfants sous traitement médical, en cas de nécessité dûment constatée par une ordonnance médicale donnant autorisation au responsable du Centre de Loisirs, celui-ci pourra donner le(s) remède(s) prescrit(s). Ils ne peuvent être administrés aux enfants que sous la responsabilité des parents. Toutes les dispositions seront prises par l'équipe d'animateurs en cas de problème pendant la présence de l'enfant. En cas de visite chez un médecin ou de frais de pharmacie, les parents rembourseront les frais avancés par le C.I.N.E sur présentation des justificatifs. Dans tous les cas, un contact rapide sera pris avec la famille. En cas de maladie ou d'accident durant l'accueil de loisirs, la prise en charge peut être organisée par le C.I.N.E. selon la complexité de la situation et de la validation de notre assurance.

8. Les repas

Les parents précisent sur le bulletin d'inscription l'option des menus : "normal" ou "végétarien". Pour toute autre information concernant les régimes alimentaires (allergies, intolérances ...) nous consulter.

Le déjeuner : Les repas sont préparés ou livrés sur place par un traiteur. Les enfants sont parfois invités à participer à la préparation des repas froids par 2 ou 3 volontaires. Les animateurs supervisent et organisent le dressage de la table par les enfants. Le lavage des mains est obligatoire avant le repas. Les animateurs s'adaptent à l'autonomie des enfants. Ils supervisent et organisent le débarrassage de la table par les enfants.

Les goûters : Vers 10h, et vers 16h. Le matin, il est composé d'un fruit de saison et d'une boisson. L'après-midi, il peut être préparé par les enfants eux-mêmes lors d'un temps d'animation.

9. Encadrement

La prise en charge des enfants est assurée par une équipe d'animateurs qualifiés. Les temps d'accueil sont habilités et dépendent de la réglementation « Jeunesse et Sports » en vigueur. L'équipe pédagogique élabore annuellement le projet pédagogique ainsi que les projets d'activités qui s'inscrivent dans le projet associatif de la structure.

Les animateurs possèdent les diplômes requis par la législation en matière d'encadrement de jeunes.

Documents disponibles sur le site internet du Moulin, et consultables à l'accueil lors des semaines d'ALSH.

10. Divers

Les affaires personnelles des enfants doivent être marquées à leur nom. Les activités proposées peuvent être salissantes : les enfants s'équipent de tenues confortables et adaptées aux activités en extérieur. Une paire de bottes est souvent nécessaire, il est conseillé d'éviter les chaussures ouvertes (type sandales). Une paire de chaussons pour l'intérieur est demandée. Les bijoux, téléphones portables et autres Smartphones ou tablettes, ainsi que plus généralement les objets de valeur (le Moulin décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol), les jouets personnels, le port de boucles d'oreilles de type anneaux ou pendentifs sont interdits pour des raisons de sécurité

Pour toute information particulière concernant un enfant et nécessaire au bon déroulement de l'accueil, merci de prendre contact avec le responsable du Centre de Loisirs.

L'inscription à toute activité vaut pour acceptation de ces modalités.